

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 28 AVRIL 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 28

L'An Deux Mil Quatorze, le **28 AVRIL 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
29 Avril 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

4^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET
Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE
Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE
Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL
Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Taux d'imposition communaux
en 2014.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie à M. PIERRAT Benoît

N° 57/2014

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Pour la fixation des taux de l'imposition communale en 2014, le
Maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil Municipal délibère et,
Par 27 voix et 2 abstentions, celles de Messieurs PIERRAT-
LABOLLE et BRÉGEOT,

Décide des taux suivants (inchangés) pour 2014 :

- | | |
|---|----------|
| – taxe d'habitation : | 21,67 % |
| – taxe sur le foncier bâti : | 14,48 % |
| – taxe sur le foncier non bâti : | 35,41 % |
| – cotisation foncière des entreprises : | 21,74 %. |

Bases et taux sont reproduits page 104 du document budgétaire de
2014.

Les taux sont inchangés depuis 2011, 1^{ère} année de la réforme de la
taxe professionnelle et de la répartition des impôts locaux entre régions, départements et
communes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,